

23) 6°).- Prise en charge par la Commune des frais d'inhumation de Maître Gabriel MACE,
ancien Maire de Saint-Denis, décédé le 12 Février 1968.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors du décès de Maître Gabriel MACE, survenu à Saint-Denis le 12 Février dernier, l'administration communale avait commandé à l'entreprise des pompes funèbres un service hors-classe pour les funérailles de notre regretté Maire.

Cette décision a été approuvée par Messieurs les Adjointes lors d'une séance de travail qui a eu lieu à la Mairie le 25 Juillet dernier.

La dépense correspondante s'élève à 40.000 Frs CFA. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 970 - article 669 du budget 1968.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
R. Denis le 10 Octobre 1968
Le Secrétaire
Mme: Ph. K. enler
Pour copie certifiée conforme
de direction de affaires Financières
Mme: Ch. Veyrac*